

# INSCRIPTIONS - RENTREE 2011

Avant toute démarche, il vous est vivement conseillé de prendre connaissance du contenu de la notice d'information téléchargeable sur notre [site web](#).

Nous vous conseillons, également, de consulter les autres rubriques de notre site et de lire, en particulier, le règlement intérieur du Lycée et la charte Informatique.

✓ **Tous les élèves de catégorie A, B ou C** (voir [la notice d'information](#) sur notre site)

**A NOTER : L'inscription ne peut concerner que des enfants nés à partir de 2008**

## **1<sup>ère</sup> étape : Inscription sur Internet**

De l'étranger ou de Syrie, toute nouvelle inscription doit être faite sur le site du Lycée, à compter **du 31 mars 2011**, quel que soit le niveau scolaire souhaité, en cliquant [ici](#),

**La Commission de sélection des dossiers aura lieu le 15 avril 2011.**

## **2<sup>ème</sup> étape : UNIQUEMENT après réponse courriel de l'établissement :**

**VOUS AVEZ 15 JOURS POUR ACCOMPLIR LES DEMARCHES DE CETTE ETAPE Y COMPRIS LE PAIEMENT DES FRAIS. PASSE CE DELAI, L'ETABLISSEMENT REATTRIBUERA LA PLACE RESERVEE.**

Pour les élèves dont l'inscription nécessite une dérogation, une attestation de place disponible sera remise aux familles après paiement des frais d'inscription.

Vous constituez un dossier papier téléchargeable « Demande de candidature » [ici](#) à retourner par courrier postal (LCDG, B.P. 2985 DAMAS SYRIE) accompagné du règlement (des frais du dossier + des frais d'inscription)\*, ou à déposer auprès du secrétariat du Proviseur, **uniquement les mardis de 14h00 à 16h00 et les mercredis de 9h00 à 13h00**.

### **\*Modalités de paiement :**

#### ❖ **Au Lycée Charles de Gaulle :**

- **UNIQUEMENT PAR CHEQUE** (seulement en euros ou en SYP) libellé au nom du « Lycée Charles de Gaulle de Damas »

Le Service de Comptabilité vous accueille, sans rendez-vous, du dimanche au jeudi de 8h00 à 13h00.

#### ❖ **Par virement ou dépôt direct :**

- À la banque BEMO de Damas, en SYP ou en Euros, compte 0079122 ouvert au nom du « Lycée Charles de Gaulle de Damas »
- Au LCL de Paris, exclusivement en Euros, compte 30002-00965-0000005582S-69 ouvert au nom de « Lycée Charles de Gaulle de Damas » (IBAN : FR93 3000 2009 6500 0000 5582 S69; BIC : CRLYFRPP)

○ **FRAIS DE DOSSIER : 3 000 LS ou 45 €**

○ **FRAIS D'INSCRIPTION** : Payés **UNE FOIS** lors de la 1<sup>ère</sup> inscription (*selon la nationalité de l'élève*)

<b>FRANÇAIS</b>	<b>50 000 L.S</b>	<b>780 €</b>
<b>SYRIENS</b>	<b>75 000 L.S</b>	<b>1170 €</b>
<b>P. TIERS</b>	<b>80 000 L.S</b>	<b>1248 €</b>

○ **FRAIS DE TEST DE POSITIONNEMENT : 2500LS ou 40 €**

- *Certaines catégories d'élèves doivent impérativement être soumises à des tests d'admission, en particulier pour tout élève non issu du réseau des Ecoles Françaises reconnues par l'AEFE. La date des tests vous sera communiquée ultérieurement.*

**Documents à produire** avec le dossier papier « Demande de candidature »

- ***Pour les enfants de nationalité française*** : une copie de la carte d'identité et un acte de naissance
- ***Pour les enfants de nationalité syrienne*** : une fiche d'état-civil ou livret de famille syrien traduits en français par un traducteur assermenté.
- ***Pour les enfants d'autres nationalités*** : une copie du passeport ou certificat de naissance traduits en français par un traducteur assermenté)
- une copie du passeport des parents pour les non-syriens.
- une copie du Livret de famille.
- un certificat de scolarité si l'enfant a déjà été scolarisé.
- Bulletins scolaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre) de l'année 2010-2011 et les bulletins scolaires de l'année dernière.
- un certificat d'activité professionnelle ou de mutation en Syrie ou un courrier de motivation d'installation en Syrie.
- une copie de la carte de résidence pour tous les enfants et leurs parents (sauf français et syriens)

**(TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRADUITS EN LANGUE FRANÇAISE PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE)**

**Les sommes réglées ne seront pas restituées sauf en cas de force majeure, notamment en cas de non obtention de la dérogation, et sur demande écrite des parents au Conseil de Gestion.**

**3<sup>ème</sup> étape** : **UNIQUEMENT en cas de validation par l'établissement de la 2<sup>ème</sup> étape**

Un dossier nominatif « Dossier d'admission » vous sera alors remis et le niveau de classe qu'intégrera votre enfant, précisé le cas échéant.

**Documents à produire**

- un certificat d'immatriculation consulaire pour les élèves de nationalité française dont. les parents résident en Syrie sauf pour les fonctionnaires qui en sont dispensés.
  - une dérogation du Ministère de l'Education Syrien (si l'enfant est Syrien, Palestinien ou Syrien ayant une double nationalité, hors ressortissant franco-syrien) à adresser à l'administration syrienne.
  - Le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre ou le livret d'évaluation– fiche de français pour la classe de 2<sup>nde</sup> – fiche du Brevet
  - un exeat
  - un certificat de résidence auprès du mokhtar du quartier
  - une copie de la carte de résidence pour tous les enfants sauf français et syriens)
  - un certificat de radiation de la CAF pour les familles venant de la France
  - un certificat médical attestant que l'enfant est en bonne santé
  - 5 photos récentes
  - le cas échéant : Jugement de divorce, Ordonnance du Juge des Affaires Familiales, Autorisation manuscrite du conjoint ayant garde partagée.
- 
- la fiche de choix des enseignements (collège et Lycée)
  - la fiche de bus
  - l'autorisation de sortie annuelle
  - l'information sur les différents règlements et le dépôt de signature
  - les cartes d'identité avec photos (mère+ père+personne habilitée)
  - le dossier médical

**(TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRADUITS EN LANGUE FRANÇAISE PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE)**

**La décision définitive pour l'inscription, quelle que soit la situation ne sera prise qu'en fonction des places disponibles au moment où le dossier est complet**

**Le nom de l'élève apparaîtra sur les listes de classes à la rentrée scolaire 2011-2012 uniquement si le dossier est complet.**

✓ **Tous les élèves de catégorie D** (voir la [notice d'information](#) ici)

### **1<sup>ère</sup> étape : Inscription sur Internet**

De l'étranger ou de Syrie, toute nouvelle inscription doit être faite sur le site du Lycée, à compter **du 31 mars 2011**, quelque soit le niveau scolaire souhaité, en cliquant [ici](#).

### **2<sup>ème</sup> étape : UNIQUEMENT après réponse courriel de l'établissement :**

**VOUS AVEZ 15 JOURS POUR ACCOMPLIR LES DEMARCHES DE CETTE ETAPE Y COMPRIS LE PAIEMENT DES FRAIS. PASSE CE DELAI, L'ETABLISSEMENT REATTRIBUERA LA PLACE RESERVEE.**

Pour les élèves dont l'inscription nécessite une dérogation, une attestation de place disponible sera remise aux familles après paiement des frais d'inscription.

Vous constituez un dossier papier téléchargeable « Demande de positionnement » [ici](#) à retourner par courrier postal (LCDG, B.P. 2985 DAMAS SYRIE) accompagné du règlement (les frais du dossier +les frais du positionnement)\*, ou à déposer auprès du secrétariat du Proviseur, **uniquement les mardis de 14h00 à 16h00 et les mercredis de 9h00 à 13h00 avant la date du 10 mai 2011).**

La date du test de positionnement vous sera communiquée ultérieurement par l'administration.

**Documents à produire** avec le dossier papier « Demande de positionnement »

*Pour les enfants de nationalité syrienne : une fiche d'état-civil ou livret de famille syrien traduits en français par un traducteur assermenté.*

*Pour les enfants d'autres nationalités : une copie du passeport ou certificat de naissance traduits en français par un traducteur assermenté)*

### **\*Modalités de paiement :**

#### ❖ **Au Lycée Charles de Gaulle :**

- **UNIQUEMENT PAR CHEQUE** (seulement en euros ou en SYP) libellé au nom du « Lycée Charles de Gaulle de Damas »

Le Service de Comptabilité vous accueille, sans rendez-vous, du dimanche au jeudi de 8h00 à 13h00.

#### ❖ **Par virement ou dépôt direct :**

- À la banque BEMO de Damas, en SYP ou en Euros, compte 0079122 ouvert au nom du « Lycée Charles de Gaulle de de Damas »
- Au LCL de Paris, exclusivement en Euros, compte 30002-00965-0000005582S-69 ouvert au nom de « Lycée Charles de Gaulle de Damas » (IBAN : FR93 3000 2009 6500 0000 5582 S69; BIC : CRLYFRPP)

- **FRAIS DE DOSSIER : 3 000 LS ou 45 €**
- **FRAIS D'INSCRIPTION :** Payés **UNE FOIS** lors de la 1<sup>ère</sup> inscription (*selon la nationalité de l'élève*)

<b>SYRIENS</b>	<b>75 000 L.S</b>	<b>1170 €</b>
<b>P. TIERS</b>	<b>80 000 L.S</b>	<b>1248 €</b>

- **FRAIS DE TEST DE POSITIONNEMENT : 2500LS ou 40 €**

**Les sommes réglées ne seront pas restituées sauf en cas de force majeure notamment en cas de non obtention de la dérogation et sur demande écrite des parents au Conseil de Gestion.**

- *Certaines catégories d'élèves doivent impérativement être soumises à des tests d'admission, en particulier pour tout élève non issu du réseau des Ecoles Françaises reconnues par l'AEFE. La date des tests vous sera communiquée ultérieurement.*

### **3<sup>ème</sup> étape :** UNIQUEMENT après validation par l'établissement de la 2<sup>ème</sup> étape

Après la réponse favorable de la commission de positionnement, un dossier nominatif « Dossier d'admission » vous sera alors remis et le niveau de classe qu'intégrera votre enfant, précisé le cas échéant.

**La décision définitive pour l'inscription, quelle que soit la situation ne sera prise qu'en fonction des places disponibles au moment où le dossier est complet**

**Documents à produire** avec le « Dossier d'admission » :

- une copie du passeport des parents pour les non-syriens.
  - une copie du Livret de famille.
  - un certificat de scolarité si l'enfant a déjà été scolarisé.
  - Bulletins scolaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre) de l'année 2010-2011 et les bulletins scolaires de l'année dernière.
  - une dérogation du Ministère de l'Education Syrien (si l'enfant est Syrien, Palestinien ou Syrien ayant une double nationalité, hors ressortissant franco-syrien) à adresser à l'administration syrienne.
  - un certificat d'activité professionnelle ou de mutation en Syrie ou un courrier de motivation d'installation en Syrie.
  - une copie de la carte de résidence pour tous les enfants sauf français et syriens)
  - un certificat d'immatriculation consulaire pour les élèves de nationalité française dont les parents résident en Syrie sauf pour les fonctionnaires qui en sont dispensés.
  - Le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre ou le livret d'évaluation– fiche de français pour la classe de 2<sup>nde</sup> – fiche du Brevet
  - un exeat
  - un certificat de résidence auprès du mokhtar du quartier
  - une copie de la carte de résidence pour tous les enfants sauf français et syriens)
  - un certificat de radiation de la CAF pour les familles venant de la France
  - un certificat médical attestant que l'enfant est en bonne santé
  - 5 photos récentes
  - le cas échéant : Jugement de divorce, Ordonnance du Juge des Affaires Familiales, Autorisation manuscrite du conjoint ayant garde partagée.
- 
- la fiche de choix des enseignements (collège et Lycée)
  - la fiche de bus
  - l'autorisation de sortie annuelle
  - l'information sur les différents règlements et le dépôt de signature
  - les cartes d'identité avec photos (mère+ père+personne habilitée)
  - le dossier médical

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRADUITS EN LANGUE FRANÇAISE PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE.**

**La décision définitive pour l'inscription, quelle que soit la situation ne sera prise qu'en fonction des places disponibles au moment où le dossier est complet**

**Le nom de l'élève apparaîtra sur les listes de classes à la rentrée scolaire 2011-2012 uniquement si le dossier est complet.**